Cellule Climat des Affaires



POINT DES REFORMES RELATIVES A L'AMELIORATION DU CLIMAT DES AFFAIRES AVEC L'EQUIPE DB

INDICATEUR: TRANSFERT DE PROPRIETE

Avril 2020



Contenu de la présentation



Réformes relatives au transfert de propriété



1

I- Réduction du délai de délivrance des états descriptifs

☐ Depuis octobre 2019, les heures de dépôt et de retrait de demandes des états descriptifs et de renseignement sont fixées comme suit:

✓ Heure de dépôt : 08H00 à 12H00
 ✓ Heure de retrait : 14H30 à 17H30

Pièce justificative: Annexe 1 Note de service N°161/2019/OTR/CI/DCCFE, portant dépôt et retrait des demandes des états descriptifs et de renseignements

http://www.dadc.gouv.tg/index.php/direction/communiques/140-note-d-information.html

Conséquence: Réduction des délais d'obtention des états descriptifs en **05 heures contre** 48 heures par le passé

Pièce justificative: Statistiques mensuelles de délivrance des états descriptifs disponibles en

ligne: http://www.dadc.gouv.tg/index.php/statistiques-des-etats-descriptifs.html





I- Réduction du délai de délivrance des états descriptifs

Note de service N°161/2019/OTR/CI/DCCFE, portant dépôt et retrait des demandes des états descriptifs et de renseignements http://www.dadc.gouv.tg/index.php/direction/communiques/140-note-d-information.html





I-Réduction du délai de délivrance des états descriptifs

Statistiques des délais de délivrance des états descriptifs

http://www.dadc.gouv.tg/index.php/statistiques-des-etats-descriptifs.html

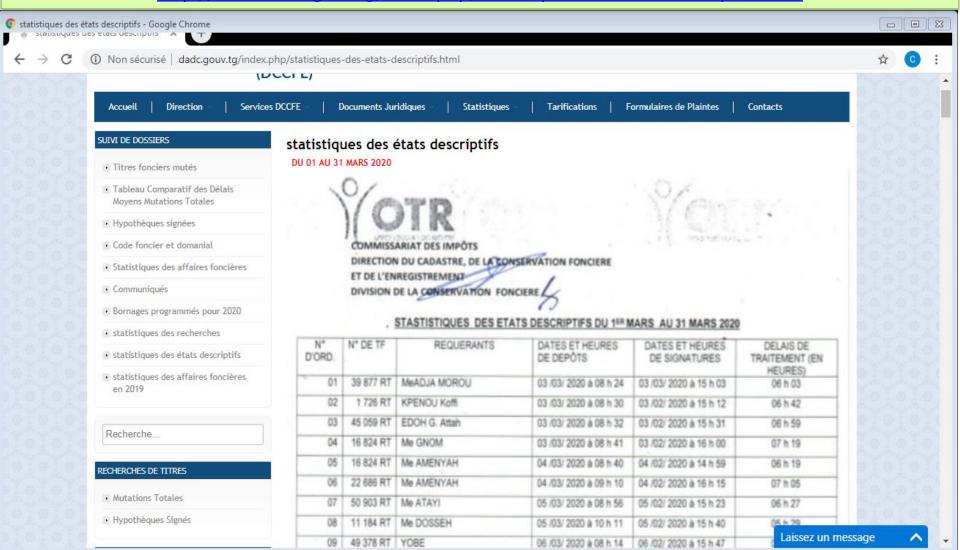




Réduction du délai de délivrance des états descriptifs

Statistiques des délais de délivrance des états descriptifs

http://www.dadc.gouv.tg/index.php/statistiques-des-etats-descriptifs.html





Réformes relative à l'obtention d'un permis de construire

2

II- Réduction drastique des délais de mutation totale



AVANT

1. Procédure

 Procédure d'enregistrement foncier très long et coûteux (12-18 mois) en 2016.

2. Délai

 Délai de 283 jours pour l'enregistrement d'une propriété.

3. Coût

 Frais d'enregistrement d'une propriété équivalant à 4% de la valeur de la propriété.



APRES

1. Procédure

- Mise en en place du Bureau de transfert de propriété (L'étude, la liquidation, le paiement des droits fusionnés et se font en une seule fois),
- Numérisation de tous le titres fonciers du Togo avec l'appui de 30 Jeunes dédiés et l'acquisition de matériels informatiques.

2. Délai

 Transfert de propriété délivré en moyenne 10 jour (voir la note N° 36).

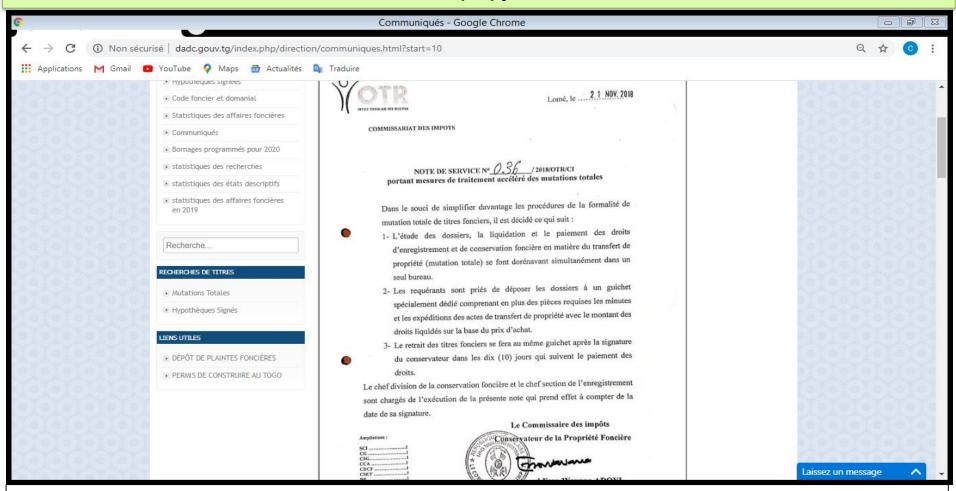
3. Coût

 Frais de transfert de propriété à 35000 F CFA



II- Réduction drastique des délais de mutation totale

Mise en place du Bureau de Transfert de propriété avec réduction du délai mutations totales à dix (10) jours



Pièce justificative: Annexe 2 Note de service N° 36/2018/OTR/CI, portant mesure de traitement accélérées des mutations totales http://www.dadc.gouv.tg/index.php/direction/communiques.html?start=10



II- Réduction drastique des délais de mutation totale

Le délai moyen de mutation de titre a été considérablement réduit pour s'établit dans la pratique à 08 jours contre 30 jours selon DB 2020

		<u> </u>			•			
	2017		2018		2019		2020	
Année	Titres	Délais	Titres	Délais	Titres	Délais	Titres	Délais
	mutés	moyens.	mutés	moyens.	mutés	moyens.	mutés	moyens
Janv.	13	22	20	9	70	8	42	8
Fév.	06	31	15	5	60	8	91	10
Mars	15	22	15	10	66	8	53	9
Avril	13	26	12	12	65	8		
Mai	16	24	16	10	40	6		
Juin	10	26	18	11	35	10		
Juillet	15	13	17	12	50	8		
Août	09	20	17	9	30	7		
Sept.	02	6	44	9	35	12		
Oct.	09	18	26	7	67	11		
Nov.	08	12	19	8	82	10		
Déc.	14	14	33	7	45	5		
TOTAL	130		252		645		186	
Délai moyen		20	9	9	8	3	g	9



II- Réduction drastique des délais de mutation totale

Dans le cadre de la dynamique des reformes, les délais de mutations totales sont fixés à 6 heures au maximum.

Note de service N° 269/2020/OTR/CG/CI, fixant le délai des mutations totales des titres

COMMISSARIAT DES IMPÔTS

DIRECTION DU CADASTRE, DE LA CONSERVATION
FOCIERE ET DE L'ENREGISTREMENT

NOTE DE SERVICE N° 69 /2020/OTR/CG/CI fixant le délai. Des mutations totales des titres fonciers

Le Directeur du Cadastre, de la Conservation Foncière et de l'Enregistrement porte à la connaissance du public en général et des Notaires en particulier, que dans le cadre de l'amélioration continue de la qualité des services rendus au guichet unique de transfert de propriété, les mutations totales des titres fonciers sont désormais délivrées dans un délai maximal de six (06) heures.

Le Directeur du Cadastre, de la Conservation Foncière et de l'Enregistrement rassure les usagers des services de la conservation foncière que les dispositions pratiques sont d'ores et déjà prises pour leur assurer une bonne qualité de service nouvellement mise en place.

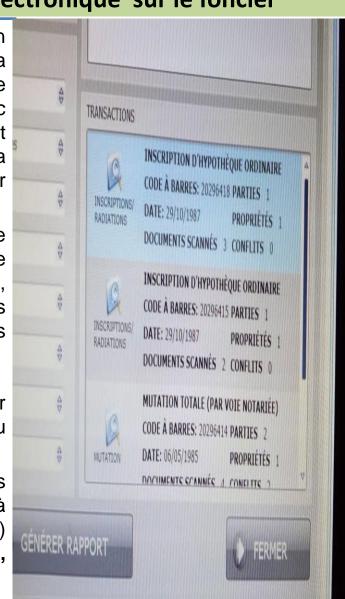
Le Directeur du Cadastre, de la Conservation Foncière et de l'Enregistrement, Conservateur National de la Propriété Foncière



3

III- Mise en place d'une base de données électronique sur le foncier

- Depuis 2017, grâce à la relance du projet de numérisation placé sous l'autorité de la Direction Nationale de la Documentation Nationale visant à disposer d'une base de données unique en vue de faciliter les vérifications et, avec l'appui technique du cabinet Canadien CBN recruté à cet effet, le gouvernement a procédé à la numérisation de la quasi-totalité des titres fonciers du Togo, le premier remontant en 1806.
- ☐ Il s'agit d'une base de données qui permet de retracer toute l'historique (création, morcellement, radiation) d'un titre foncier en particulier les charges (ventes, hypothèques, nantissement etc) et facilite la dématérialisation des procédures de demande d'état descriptif et de mutations totales (voir les capture d'écran).
- Ainsi la quasi-totalité, soit plus de 99% (99,34 en janvier 2020 contre 99,04 en décembre 2018) des titres fonciers du pays y compris de Lomé ont été numérisés.
- □ Ce travail a été réalisé grâce au recrutement de 30 jeunes volontaires spécialement dédié à cette opération), formés à cet effet, qui se sont rajoutés aux équipes du cadastre (10) et l'acquisition de matériels informatiques (35 ordinateurs, 20 scanners).





III- Mise en place d'une base de données électronique sur le foncier

Communiqué N° 018/2020/OTR/CG/CI, portant information sur la numérisation des archives des titres foncier (Annexe 3)

http://www.dadc.gouv.tg/images/communiqu%C3%A9 N18.pdf

(i) Non sécurisé | dadc.gouv.tg/images/communiqué_N18.pdf

Q



COMMISSARIAT GENERAL

COMMISSARIAT DES IMPOTS

DIRECTION DU CADASTRE, DE LA CONSERVATION FONCIERE ET DE L'ENREGISTREMENT

COMMUNIQUE N°. ... &. /2020/OTR/CG/CI

Le Commissaire Général de l'OTR porte à l'attention du public et des principaux acteurs du foncier que, depuis 2012, la numérisation des archives des titres fonciers a commencé et a atteint respectivement 45% en 2015, 85% en 2017, 99,04% en 2019 et 99,32 en fin janvier 2020.

A ce jour une base de données complète est disponible pour toute vérification sur les propriétés réelles ainsi que les charges existantes.

Le Commissaire Général de l'OTR, remercie tous les acteurs du foncier en général et les notaires en particulier pour l'intérêt qu'ils voudront bien accorder à cet outil moderne visant à faciliter les opérations en matière de transfert de propriété.

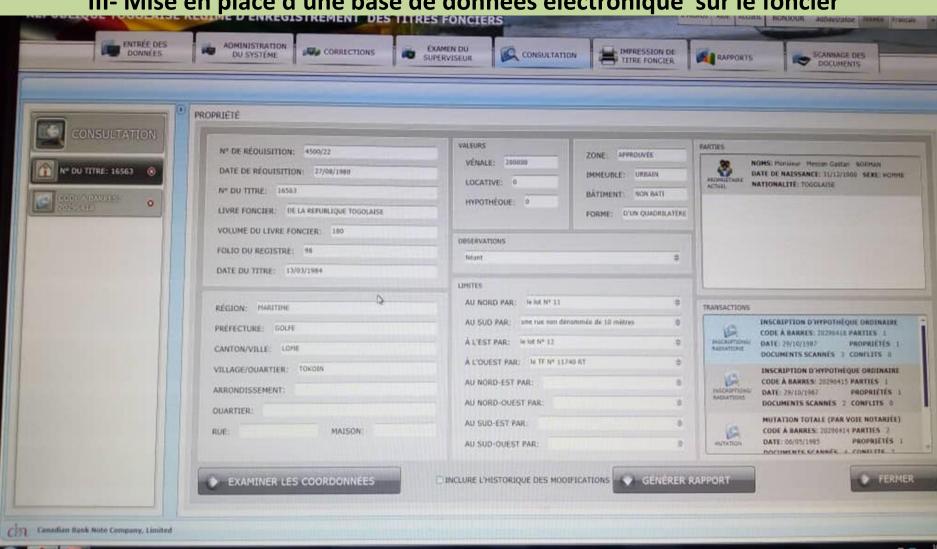
Fait à Lomé, le 14 AVR 2020

Le Commissaire Général Pi

Philippe Kokou B.TCHODIE



III- Mise en place d'une base de données électronique sur le foncier





III- Mise en place d'une base de données électronique sur le foncier

<u>eratéur</u>	Type de transaction créée	Numéro de titre	Code à barre
	INSCRIPTIONS/RADIATIONS - RADIATION D'HYPOTHÈQUE ORDINAIRE	28403	20309156
	INSCRIPTIONS/RADIATIONS - RADIATION D'HYPOTHÈQUE ORDINAIRE	9143	20309218
	INSCRIPTIONS/RADIATIONS - RADIATION D'HYPOTHÈQUE ORDINAIRE	15272	20309736
	INSCRIPTIONS/RADIATIONS - RADIATION D'HYPOTHÈQUE ORDINAIRE	15043	20309988
	INSCRIPTIONS/RADIATIONS - RADIATION D'HYPOTHÈQUE ORDINAIRE	19950	20309992
	INSCRIPTIONS/RADIATIONS - RADIATION D'HYPOTHÈQUE ORDINAIRE	19142	20309999
	INSCRIPTIONS/RADIATIONS - RADIATION D'HYPOTHÈQUE ORDINAIRE	10	20310105
	INSCRIPTIONS/RADIATIONS - RADIATION D'HYPOTHÈQUE ORDINAIRE	94	20310127
	INSCRIPTIONS/RADIATIONS - RADIATION D'HYPOTHÈQUE ORDINAIRE	1057	20310133



Mise en place d'une base de données électronique sur le foncier

		EIMBRICH STREET	TESTELLIS
atéur	Type de transaction créée	Numéro de titre	Code à b
	INSCRIPTIONS/RADIATIONS - INSCRIPTION DE COMMANDEMENT VALANT SAISIE RÉELLE	1832	2031163
	INSCRIPTIONS/RADIATIONS - INSCRIPTION DE COMMANDEMENT VALANT SAISIE RÉELLE	1655	20312568
	INSCRIPTIONS/RADIATIONS - INSCRIPTION DE COMMANDEMENT VALANT SAISIE RÉELLE	1655	20312570
	INSCRIPTIONS/RADIATIONS - INSCRIPTION DE COMMANDEMENT VALANT SAISIE RÉELLE	12974	20338849
	INSCRIPTIONS/RADIATIONS - INSCRIPTION DE COMMANDEMENT VALANT SAISIE RÉELLE	12107	20338851
	INSCRIPTIONS/RADIATIONS - INSCRIPTION DE COMMANDEMENT VALANT SAISIE RÉELLE	430	20361831
	INSCRIPTIONS/RADIATIONS - INSCRIPTION DE COMMANDEMENT VALANT SAISIE RÉELLE	1678	20363747
in the	INSCRIPTIONS/RADIATIONS - INSCRIPTION DE COMMANDEMENT VALANT SAISIE RÉELLE	430	20364372
G-A	INSCRIPTIONS/RADIATIONS - INSCRIPTION DE	1484	20364400



4

IV-Numérisation des titres fonciers

- Au 31 décembre 2019, la quasitotalité des titres fonciers à Lomé ont été numérisées et disponibles dans une base de données électronique.
- Sur les 42.072 titres émis jusqu'en 2019, 41. 799 ont été numérisés, soit **99,35%.**

http://www.dadc.gouv.tg/index.php
/statistiques/statistiques-destitres.html







_	
5	

V- Numérisation de la totalité des plans cadastraux pour le Grand Lomé

Dans le cadre de la mise en place du Guichet Foncier Unique et du projet de
cadastrage du pays, il a été initié depuis le mois de mai 2018 la numérisation des
plans cadastraux du pays en commençant par le grand Lomé, Ainsi donc depuis
janvier 2020, tous les plans cadastraux du grand Lomé (2568) ont été numérisés et
disponibles dans une base de données électronique. (voir slide 13,14)

- ☐ Ce travail a été réalisé dans un temps record grâce au renforcement de l'équipe du cadastre (une huitaine) par le déploiement de dix (10) jeunes volontaires et du matériels informatiques (10 ordinateurs +5 existants) en octobre 2019.
- ☐ La base de données permet de faire les opérations suivantes :
- > la mise à jour des plans visés
- l'étude et validation des dossiers au Guichet Foncier Unique.

Pièce justificative : Annexe 4 Communiqué N° 014/2020/OTR/CG/CI, portant numérisation des plans cadastraux du Grand Lomé

http://www.dadc.gouv.tg/index.php/direction/communiques/168-communique-n-014-2020-

otr ca ci html



V- Numérisation de la totalité des plans cadastraux pour le Grand Lomé

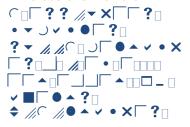


NUMERISATION DES PLANS CADASTRAUX

Janvier 2020 : Tous les plans cadastraux du grand Lomé (2548) totalement digitalisés et disponibles dans une base de données



2- Octobre 2019:





Numérisation des plans du Grand Lomé







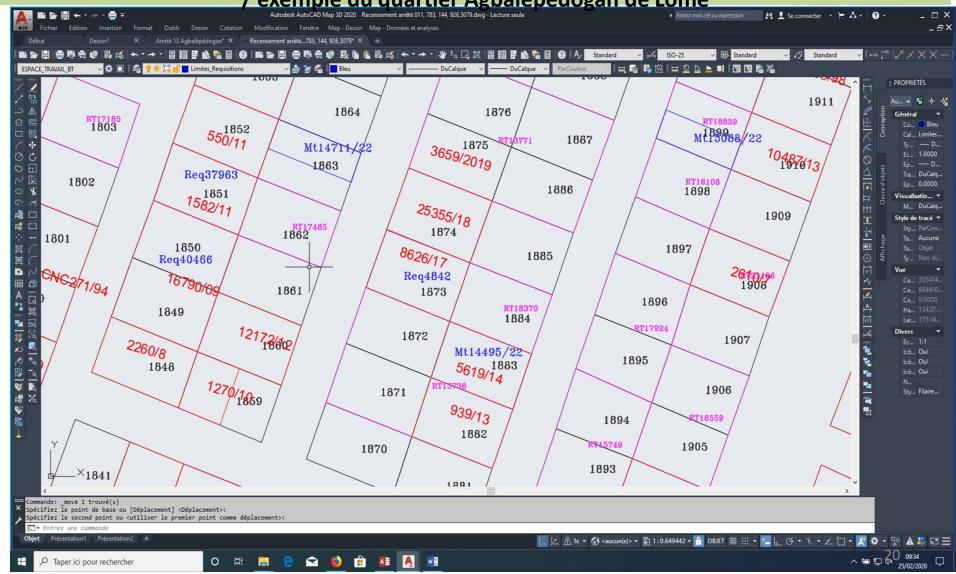




- Digitalisation
- Base de données

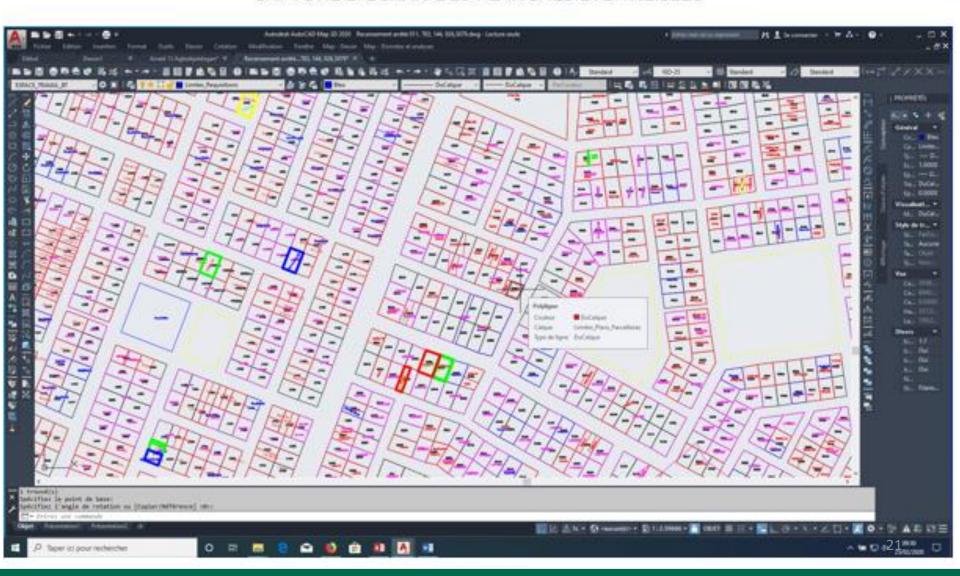


V- Numérisation de la totalité des plans cadastraux pour le Grand Lomé
/ exemple du quartier Agbalépédogan de Lomé



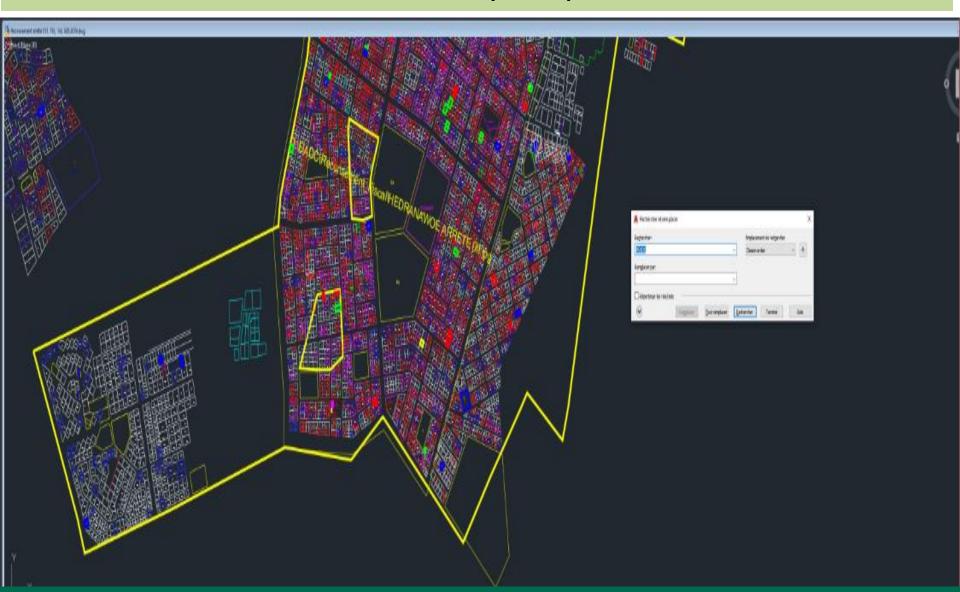


V- Numérisation de la totalité des plans cadastraux pour le Grand Lomé CAPTURE D'ECRAN DES PLANCHES DIGITALISEES



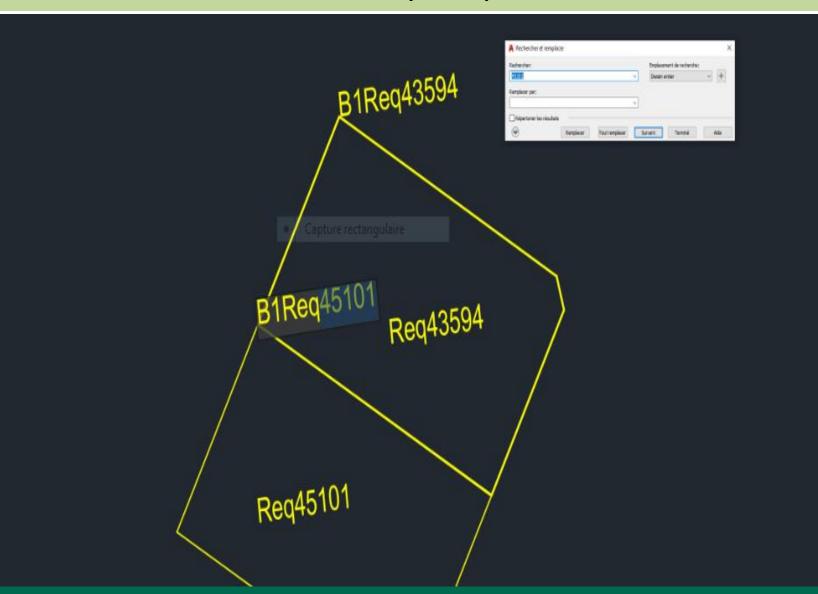


Base de données électronique des plans cadastraux



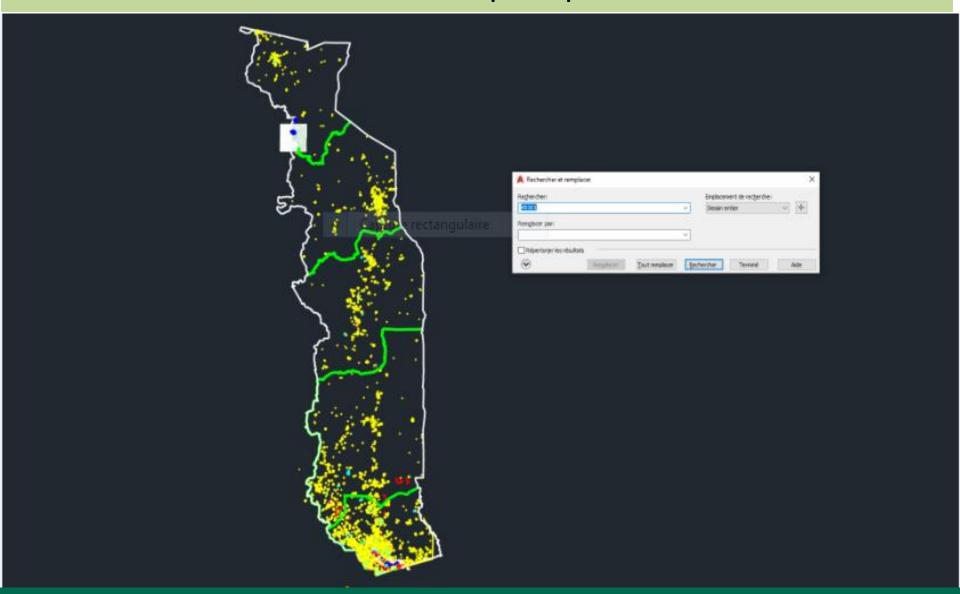


Base de données électronique des plans cadastraux





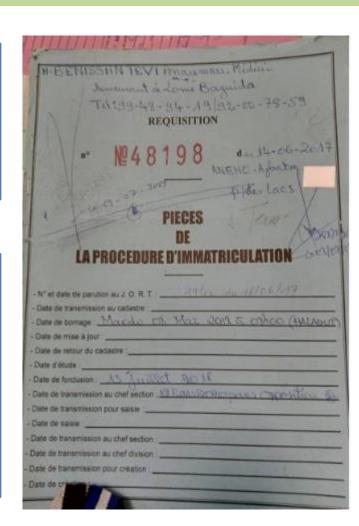
Base de données électronique des plans cadastraux





Numéro d'identification unique des biens immobiliers au DCCFE

- ☐ Au Togo, le service du Cadastre, le service de la Conservation Foncière et le service de l'Enregistrement et timbres forment une seule Agence connue sous le nom de la Direction du Cadastre, de la Conservation Foncière et de l'Enregistrement (DCCFE).
- Conformément aux dispositions de l'article 224 de la loi N° 2018- 005 du 14 juin 2018, portant code foncier et domanial (http://www.dadc.gouv.tg/index.php/code-foncier-et-domanial.html), les biens immobiliers sont identifiés à la DCCFE par un seul numéro appelé numéro de réquisition qui est utilisé sur tout le parcours du circuit d'immatriculation jusqu'à la délivrance du titre foncier.





6

VI- Mise en place d'un mécanisme indépendant de plaintes foncières

Déposer une plainte foncière en ligne

Mise en place d'une section plainte foncière au sein de la Division Assurance Qualité à la Direction de l'Audit Interne et de l'Assurance Qualité, une direction indépendante rattachée directement au Commissaire Général et donc indépendante du Commissariat des Impôts duquel relève la Direction du Cadastre, de la Conservation Foncière, chargé de connaître toutes les plaintes ayant trait aux questions foncières et cadastrales.

(https://www.otr.tg/index.php/fr/cadastre/plaintes-foncieres/procedure-de-plaintes-foncieres/file.html)



Le formulaire de plainte e	est accessible en ligne sur	le site de la DCCFE.
----------------------------	-----------------------------	----------------------

(https://www.otr.tg/contact-forms/index.php/plaintes-foncieres.html)

☐ La Division de l'Assurance Qualité dispose d'un délai de 48 heures pour donner suite à la plainte.

26



VI- Mise en place d'un mécanisme indépendant de plaintes foncières

La plateforme de plaintes foncière offres aux usagers la possibilité de porter à la connaissance de la Direction de l'Audit Interne et de l'Assurance Qualité (DAIAQ) de l'OTR, des plaintes de toute situation administrative de nature à compromettre la jouissance de leurs droits à prestations dans un délai raisonnable, notamment dans les cas spécifiques des opérations foncières dirigées par deux principaux services que sont me cadastre et la conservation foncière.

1. Comment déposer une plainte

Si vous rencontrez un problème avec les services ou procédures de la Direction du Cadastre, de la Conservation Foncière et de l'Enregistrement (DCCFE), veuillez remplir le formulaire de plaintes foncières en ligne en fonction du type de plainte (Immatriculation foncière, Cadastre, Conservation foncière, Législation Foncière) https://www.otr.tg/contact-forms/index.php/plaintes-foncieres.html sur notre site : https://www.otr.tg/contact-forms/index.php/plaintes-foncieres.html sur notre site : https://www.dadc.gouv.tg/

Nous accuserons réception de votre plainte et elle sera traitée par la Direction de l'audit interne de l'Assurance qualité qui est responsable de la gestion des plaintes foncières et elle vous donnera au plus dans les 48h qui suivent





VI- Mise en place d'un mécanisme indépendant de plaintes foncières

1. Examinateur indépendant des plaintes

Un mécanisme spécifique et indépendant a été mis en place à l'OTR pour traiter les plaintes relatives aux prestations à la Direction du Cadastre, de la Conservation Foncière et de l'Enregistrement (DCCFE).

Cette indépendance s'explique par la création d'une section plaintes foncières à la Direction de l'Audit Interne et de l'Assurance Qualité (DAIAQ). En effet, la DAIAQ a une double indépendance vis-à-vis de la Direction du cadastre, de la conservation foncière et de l'Enregistrement car rattachée directement au Commissaire Général et donc indépendante du Commissariat des Impôts duquel relève la Direction du Cadastre, de la Conservation Foncière.

Cette position au sein de l'organigramme lui permet de régler en toute impartialité toutes les plaintes foncières qu'elle recevra. De plus de par sa mission, la DAIAQ émet des avis en toute indépendance conformément à la charte de l'audit qu'elle est appelée à respecter dans toutes ses missions.

En résumé, le rôle de la Direction de l'Audit Interne et de l'Assurance Qualité est d'examiner toutes les plaintes ayant trait aux questions foncières et cadastrales et de répondre dans un délai de 48 heures.





VI- Mise en place d'un mécanisme indépendant de plaintes foncières

Les plaintes peuvent concerner notamment :

- le retard du dossier ou le refus d'enrôler le dossier ;
- l'absence d'informations de suivi ;
- la mauvaise qualité de service ;
- la livraison du document ;
- le refus de délivrer les documents fonciers ;
- les comportements indélicats,
- la corruption ou le Traffic d'influence
- ect...

Si vous n'êtes pas satisfait du résultat de la Direction de l'Audit Interne et de l'Assurance Qualité, vous pouvez vous adresser au Médiateur de la république.

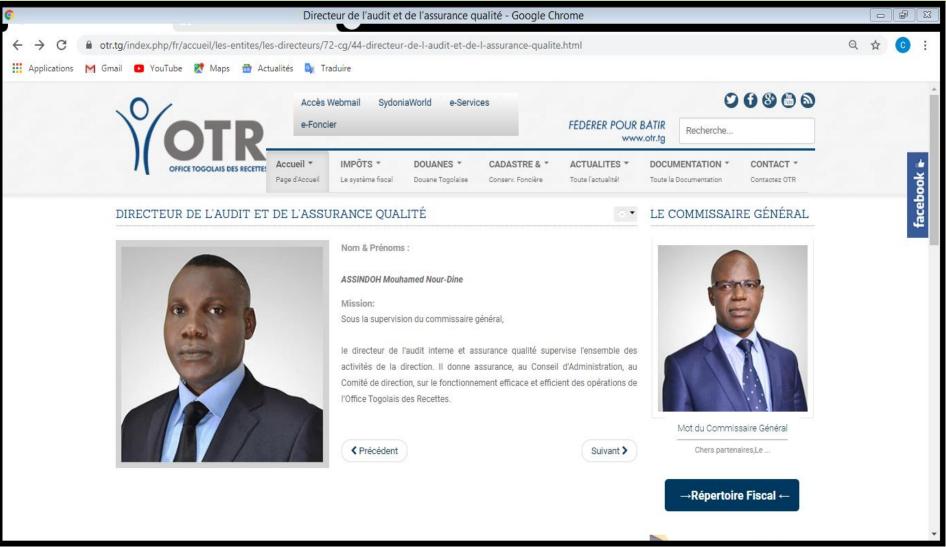
Des délais de traitement

Le Directeur de l'Audit Interne et de l'Assurance Qualité est la personne en charge de la réception des plaintes qui l'affecte dès réception à la section plaintes foncières de la Division de l'Assurance Qualité qui dispose d'un délai de 48 heures pour donner suite à la plainte.



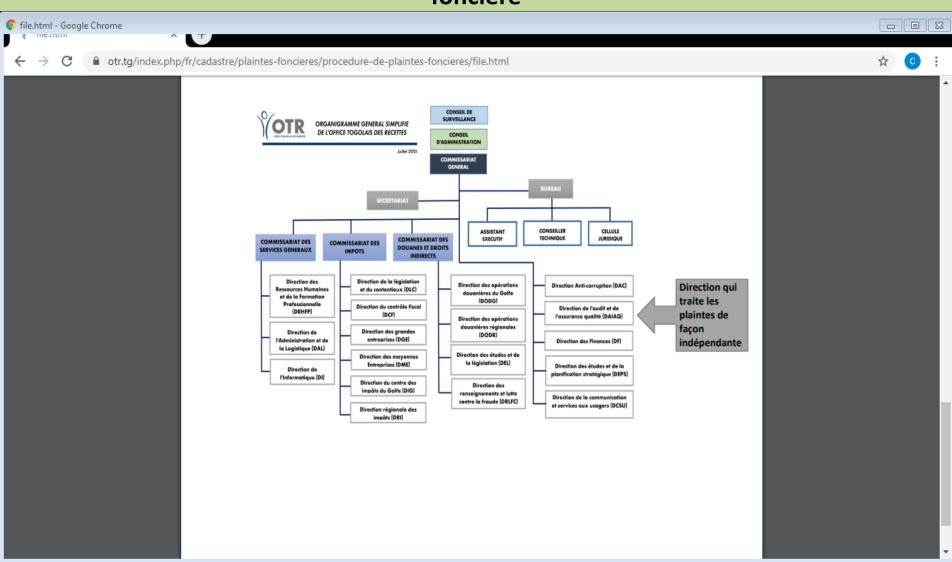


VI- Mise en place d'un mécanisme indépendant de plaintes foncières : La mission de la Division Assurance Qualité





VI-Mise en place d'un mécanisme indépendant de plaintes contre la conservation foncière





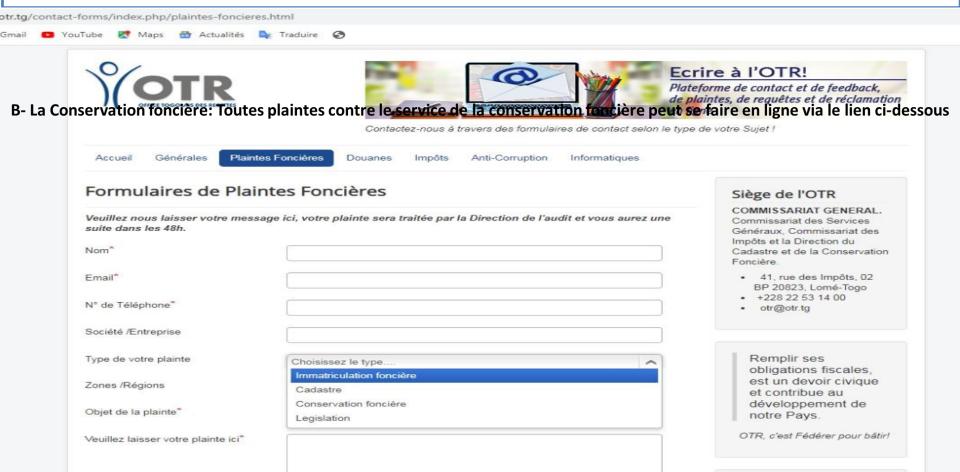
Réformes récentes pour l'amélioration du climat des affaires



VII- Le Formulaire de plainte en ligne concerne plusieurs départements dont:

A- La Conservation foncière: Toutes plaintes contre le service de la conservation foncière peut se faire en ligne via le lien ci-dessous :

https://www.otr.tg/contact-forms/index.php/plaintes-foncieres.html



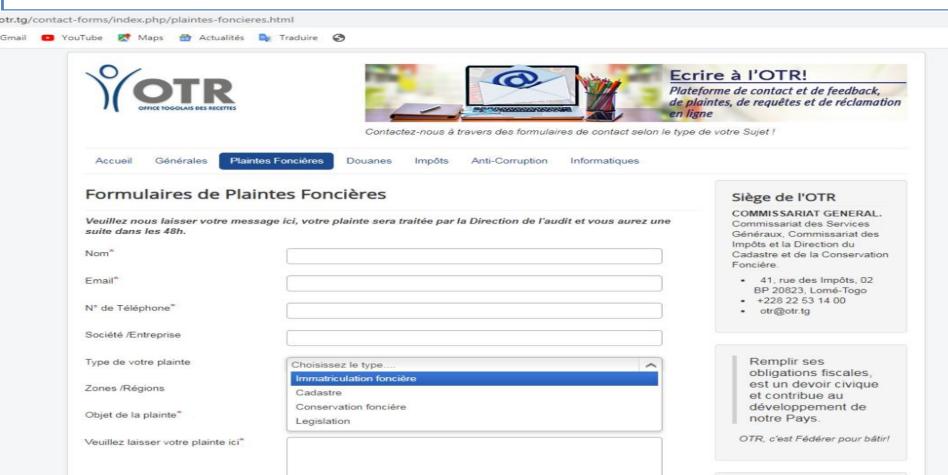


Réformes récentes pour l'amélioration du climat des affaires

VII- Le Formulaire de plainte en ligne concerne plusieurs départements dont :

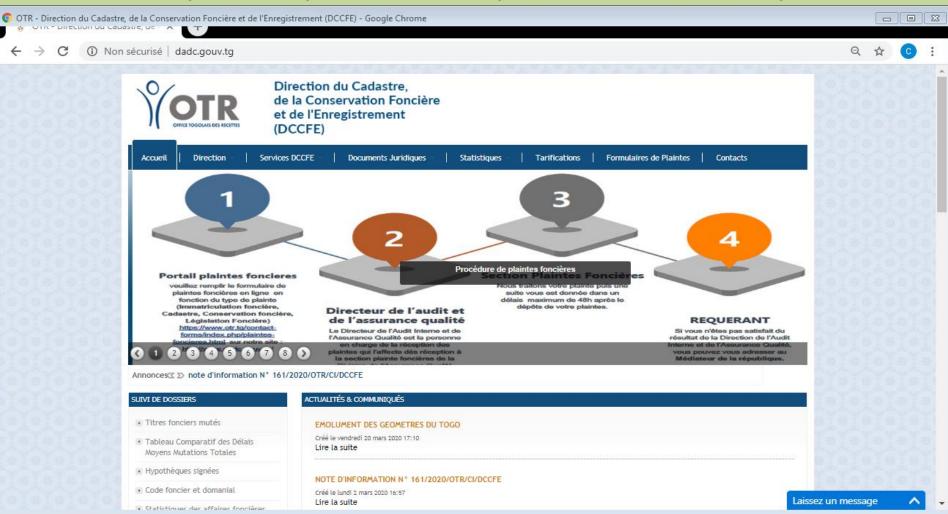
B- Le cadastre: Toutes plaintes contre le service du cadastre peut se faire en ligne via le lien cidessous:

https://www.otr.tg/contact-forms/index.php/plaintes-foncieres.html





Accès au public des procédures de dépôt et de traitement des plaintes



Pièce justificative: Procédure de plaintes foncières

https://www.otr.tg/index.php/fr/cadastre/plaintes-foncieres/procedure-de-plaintes-foncieres.html

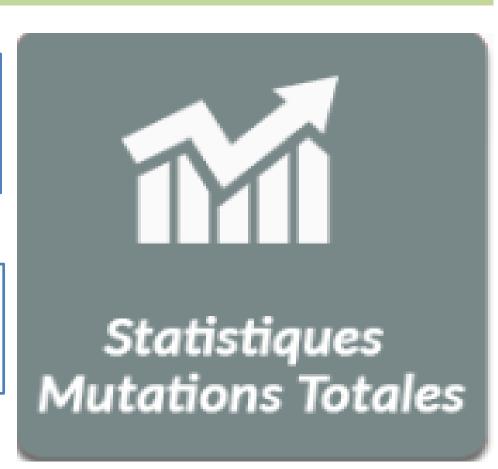




VIII- Publication mensuelle des statistiques relatives aux mutations sont publiées sur le site

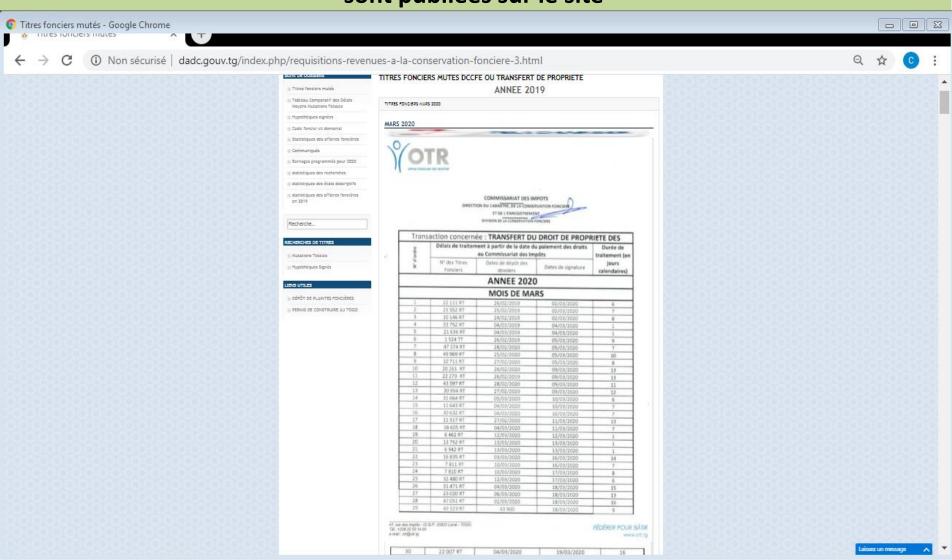
Les Statistiques relatives aux mutations totales sont publiées mensuellement sur le site de la DCCFE

Lien d'accès aux statistiques:
http://www.dadc.gouv.tg/index.php/requisitions-revenues-a-la-conservation-fonciere-3.html





VII- Publication mensuelle des statistiques relatives aux mutations sont publiées sur le site





IX-Base de données nationales pour vérification d'identité des documents

- ☐ La base de données de la Direction du Cadastre, de la Conservation Foncière et de l'enregistrement (DCCFE) est directement reliée à celle de la Direction Générale de la Documentation Nationale DGDN.
- ☐ Ce qui permet de **faciliter les recherches** auprès de celle-ci au besoin.



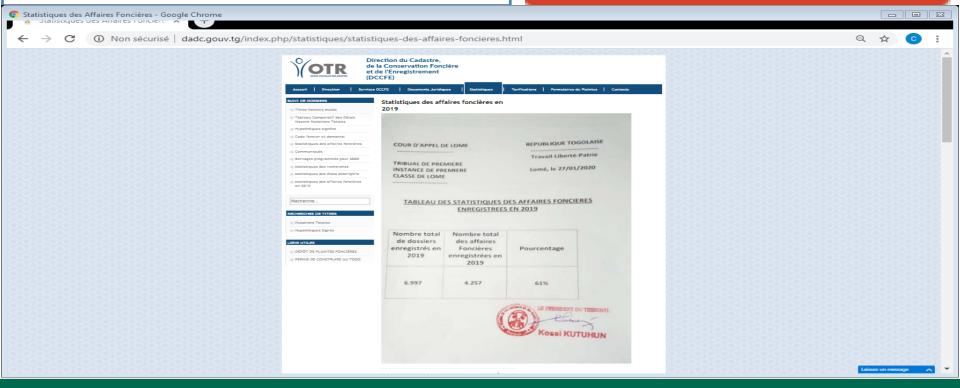




X-Publication des Statistiques des litiges fonciers par le Tribunal et accessibles en ligne

- En 2019, **61%** soit **4 257** affaires foncières ont été enregistrées contre 74 % en 2018 et 76 % en 2017.
- Annexe 5 Statistiques des affaires foncières
 http://www.dadc.gouv.tg/index.php/statistiques-des-affaires-foncieres.html







X-Publication des Statistiques des litiges fonciers par le Tribunal et accessibles en ligne

Le Vade-mecum, une panacée pour les litiges fonciers au Togo

- ☐ La réduction drastique du délai constatée s'explique par deux initiatives majeures :
- 1- La validation du vade-mecum qui est un document articulé autour de 55 questions-réponses, visant à lutter contre l'insécurité juridique et judiciaire dans le domaine du foncier en proposant aux praticiens de droit des solutions idoines à choisir face à un litige foncier. Ledit document produit en quantité suffisante et mis à la disposition des magistrats est devenu un outil de travail complémentaire clé du Magistrat.
- □Des ateliers de renforcement de capacité des magistrats ont été initiés par le Ministère de la Justice sur cet instrument de jurisprudence foncière sur toute l'étendu du territoire.
- ☐ D'autres Ateliers de renforcement de capacité organisés avec l'appui de la Banque Mondiale en 2019 ont été également d'une grande utilité relevé par les acteurs.







XI- Demande en ligne de mutations totales et d'états descriptifs

- ☐ La plateforme e-foncier mise en place permet de faire les demandes ci-après
 - ✓ Demande de renseignement
 - ✓ Etat descriptif
 - ✓ Demande de mutation.

- ☐ Possibilité via la plateforme de:
 - ✓ Consulter l'historique des titres de propriété (ventes, hypothèques, radiation etc.)
 - ✓ Effectuer paiement électronique avec les 6 banques couvertes par l'OTR ou mobile par Flooz, Tmoney, des frais de dossiers.

Lien de la plateforme:

https://e-foncier.otr.tg/user/login





XI- Demande en ligne de mutations totales et d'états descriptifs

Communiqué N° 012/2020/OTR/CG/CI, portant lancement des demandes et paiement en ligne sur la plateforme informatique-foncier.(Annexe 6)

http://www.dadc.gouv.tg/index.php/direction/communiques/166-communique-n-012-2020-otr-cg-ci.html





XI- Demande en ligne de mutations totales et d'états descriptifs : Gratuité des demandes sur la plateforme e-foncier

☐ En vue d'encourager l'utilisation de la plateforme, sont gratuits, du 03 février au 03 Août 2020, les renseignements, photocopies et la demandes d'états descriptifs.



Pièce justificative : Annexe 7 Note de service portant gratuité des demandes sur la plateforme e-foncier

http://www.dadc.gouv.tg/index.php/direction/communiques/160-note-d-information-n-105-2020-otr-ci-dccfe.html



XI- Demande en ligne de mutations totales et d'états descriptifs : Gratuité des demandes sur la plateforme e-foncier

Note de service portant gratuité des demandes sur la plateforme e-foncier





XI- Demande en ligne de mutations totales et d'états descriptifs

Depuis 20 Avril 2020, la demande en ligne de mutations totales et d'état descriptif est rendu obligatoire par le Communiqué N° 020/2020/OTR/CG/CI.

http://www.dadc.gouv.tg/images/communiqu%C3%A9 n20.pdf

